

**MODULE DE FORMATION POUR LE PASSAGE
DU CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNEL
« Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux »
(CCP 3035)**

DU TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DE PRODUCTION HORTICOLE

Formation continue de Niveau 3

RNCP36954 - Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Date d'enregistrement de la certification : 07/09/2022

Objectif(s) :

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à valider l'un des trois certificats de compétences professionnelles (CCP) du Titre Professionnel « Ouvrier de production horticole », ici il s'agit du CCP « Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux. »

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de participer au processus de culture des végétaux, d'assurer dans le respect des consignes les opérations liées à la multiplication et au développement de tous types de végétaux, ainsi que celles liées au suivi des cultures dans un objectif de production.

Public :

Tous publics souhaitant exercer le métier d'ouvrier de production.

Pré-requis :

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

Accès et conditions d'admission :

Entrées et sorties permanentes

Positionnement, entretien et questionnaire

Durée :

273 heures en centre

Contenu :

♦ **PÉRIODE D'INTÉGRATION**

- Accueil
- Présentation des objectifs de la formation
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Sensibilisation au développement durable
- Adaptation du parcours de formation

♦ **APPORT THÉORIQUE ET PRATIQUE**

- Identifier un végétal et diagnostiquer son état sanitaire
 - * identifier les végétaux par leur nom botanique et leur nom français
 - * les maladies, les parasites, ou les adventices identifiés par leur nom français
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
 - * indications portées sur l'étiquette du produit

- * EPI adaptés au produit phytosanitaire
 - * application de la bouillie adapté au produit et aux végétaux
 - * traitement des reliquats de bouillie
 - * lavage, triage et évacuation des contenants
 - * méthodes alternatives de protection des végétaux
 - * respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Mettre en place une culture hors sol de végétaux
- * contenant adapté au stade de culture
 - * rempotage
 - * disposition et distançage des végétaux
 - * étiquetage complet
 - * choix du support pour le maintien du végétal
- Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
- * préparation du sol
 - * fosse de plantation
 - * distance de plantation
 - * mode de culture
 - * étiquetage complet
 - * choix du support pour le maintien du végétal
- Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
- * méthode d'arrosage
 - * vérification des apports en eau
 - * vérification des apports en éléments fertilisants
 - * choix des fertilisants organiques ou minéraux selon le végétal
 - * savoir repérer les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs
- Réaliser les opérations culturales sur des végétaux
- * technique de tuteurage et palissage
 - * technique de taille et d'entretien
 - * végétal taillé et formé selon ses besoins et les objectifs de production
 - * savoir cicatriser une plaie importante suite à la taille
 - * nettoyage de la zone de culture, tri des déchets et l'évacuation

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques).

Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis. Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

Suivi et évaluation :

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation.

Présentation à la session de validation pour l'obtention du CCP 3035 du Titre Professionnel Ouvrier de Production Horticole :

- Dossier Professionnel (DP) qui décrit sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises
- Mise en situation professionnelle (épreuve de synthèse)
- Entretien avec le jury

Remise d'une attestation de fin de formation accompagnée du livret de certification.

Modalités de financement :

- ♦ Dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF)
- ♦ Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ♦ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- ♦ Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ♦ Autofinancement

Coût :

16€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

Accessibilité :

Locaux : règlementation ERP

Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Suite de parcours possible en formation :

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour vous présenter aux autres CCP afin d'obtenir le titre professionnel:

* CCP 3034: Multiplier des végétaux en production horticole

* CCP 3036: Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Débouchés et secteurs d'activités :

- ⇒ aide horticole, aide maraîcher, aide pépiniériste
- ⇒ cultivateur (maraîchage-horticulture), horticulteur, maraîcher ;
- ⇒ ouvrier horticole, ouvrier maraîcher, ouvrier pépiniériste, pépiniériste ;
- ⇒ bulbiculteur, floriculteur, greffeur, pépiniériste viticole, producteur de semences, serriste.
- ♦ les entreprises de production horticole ;
- ♦ le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales ;
- ♦ les entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production ;
- ♦ les jardineries et autres entreprises à vocation commerciale ;
- ♦ les auto-entrepreneurs.

Taux de satisfaction / Taux de réussite :

Note attribuée par nos stagiaires : 4,25/5 (Sessions 2023)

79,17% de réussite à l'examen (Sessions 2023)